



Olivier DUSSOPT
Député de l'Ardèche
Maire d'Annonay

COMMUNIQUE DE PRESSE

MARDI 3 MARS 2009

Loi HPST : Olivier Dussopt contre l'interdiction totale des dégustations de vins

La discussion de la loi hôpital, patients, santé et territoires (HPST) a commencé, et l'article 24 de cette proposition de loi est ainsi rédigé : « Il est interdit d'offrir gratuitement à volonté des boissons alcooliques dans un but promotionnel ou de les vendre au forfait. »

Olivier Dussopt est particulièrement attentif à la situation des viticulteurs de l'Ardèche car cette filière est indispensable au développement du département, comme aux autres zones rurales de notre pays. Elle est capitale pour l'aménagement du territoire et la promotion du terroir. Le Nord Ardèche a le privilège d'être la terre de production de grands crus tels que le St Joseph, le Cornas ou encore le Viognier. Le développement de cette activité est essentielle à l'avenir du territoire et à son attrait touristique.

Or la loi HPST porte en elle des dangers pour la production de vins. En effet, l'article 24 a pour but de lutter contre une pratique en vogue chez les jeunes, notamment, consistant à ingurgiter la plus grande quantité d'alcool possible en un minimum de temps. Mais, dans le texte proposé, une portée très large est donnée à cette mesure d'interdiction, remettant en cause les dégustations dans les caveaux, les salons et foires viticoles, les formules « vins compris » au restaurant, les clubs œnologiques et les séjours et formules gastronomiques...

Cette mesure aurait donc de lourdes conséquences sur l'économie locale. De plus, elle stigmatise les viticulteurs en considérant qu'ils jouent un rôle dans le développement des conduites à risque, alors que ceux-ci ont toujours été actifs dans la prévention et promeuvent au contraire une consommation responsable.

Si la lutte contre l'alcoolisme doit demeurer une priorité en matière de santé publique, les moyens proposés pour y parvenir, semblent une fois de plus, ignorer les réalités du terrain. Aussi, Olivier Dussopt soutient donc l'amendement proposé par la Commission des Affaires sociales qui vise à recentrer le dispositif sur le public visé, c'est-à-dire les jeunes de moins de 25 ans. Il est en outre convaincu que la lutte efficace contre l'alcoolisme ne passe pas par la prohibition, mais bien par la responsabilisation et la prévention